

Bagatelles

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1979)**

Heft 483

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

En 1971, les autorités communales de Namur créent, sous l'impulsion de l'association "Namur 1980", une commission destinée à recueillir les avis de la population sur les questions d'aménagement du territoire : tout ce que la ville compte de groupements et d'associations diverses a ainsi voix au chapitre (participation de la population au "deuxième degré"); circulation et aménagement du centre-ville, rapports avec le pouvoir communal, la commission, grâce à la souplesse de son organisation, se révèle comme un interlocuteur valable de l'administration.

Pour des expériences systématiques

L'existence même de tels paris, ici ou là, pour sortir des chemins battus en matière d'aménagement urbain, incite l'Institut de la Vie à poser un certain nombre de points de repères pour une systématisation de l'expérimentation urbaine au chapitre de la participation des citoyens. D'où quatre grandes orientations pour un débat urgent : enseignement, information, consultation et participations. Les propositions pratiques des auteurs de l'étude ont déjà reçu, suivant les régions de Suisse romande, quelques ébauches de réalisation pratique ; qu'importe, c'est une toile de fond indispensable qui est ici dessinée. Quelques accents parmi d'autres :

— Enseignement et apprentissage. "Le comportement de participation n'est pas inné ; il faut développer un comportement social, comprendre ce qu'est une campagne, une ville, un architecte ou le jeu politique". D'où, concrètement, une sensibilisation à l'environnement et une compréhension des mécanismes de construction de ce dernier, qui doivent être entreprises dès l'enseignement primaire (orientation de la formation architecturale vers un dialogue avec les habitants).

— Information : "Au premier niveau, une information régulière sur les projets en cours répondrait à un souhait légitime exprimé par les

habitants ; l'apparition de groupes divers montre qu'un public attentif existe pour ce type d'information ; mais informer n'est pas tout, encore faut-il que cette information soit à la portée de tous". D'où, concrètement, l'organisation de véritables campagnes permanentes d'information et d'animation à toutes les étapes des études. Et cette mise en demeure de l'administration concernée : "Actuellement, c'est l'administration qui est seule juge de ce qu'elle veut divulguer ; elle doit ouvrir ses dossiers au public ; il faut rendre son fonctionnement plus transparent, c'est-à-dire améliorer l'accès aux informations détenues par les organismes publics, en introduisant dans la législation un principe général d'accès aux dossiers, tels que plans d'aménagement, autorisations de construire, procédure de classement, préavis des commissions et expertises ; ceci en sauvegardant la sphère privée".

Une collecte de souhaits

— Consultation : "Il ne s'agit pas là de donner des directives contraignantes pour la décision finale, mais de permettre à chacun de s'exprimer ; cette collecte des souhaits de la population revêt une importance particulière pour les études générales ou les plans directeurs qui guident les opérations de constructions futures". Par exemple : les autorités peuvent organiser des votes consultatifs pour les citoyens suisses comme pour les étrangers ou les jeunes gens n'ayant pas encore le droit de vote, dans les quartiers, la ville, les villages ou les cantons.

Indispensable dialogue

— Participation : "Il s'agit d'obtenir un lien ininterrompu entre population et autorité, un partage de la décision ; mais cet objectif ne peut être atteint sans un apprentissage de chacun au dialogue, à la connaissance de l'interlocuteur et au respect de ses opinions". Toujours, pour améliorer cette approche communautaire, des rencontres, des sondages d'opinion, des votes indicatifs. Mais plus précisé-

ment, lorsque les autorités entreprennent par exemple une planification d'ensemble : "La planification doit être vue comme un processus continu ; la loi prévoit divers plans allant du général au particulier, depuis les "lignes directrices" jusqu'au plan d'aménagement, mais cette procédure n'est pas appliquée avec régularité ; chaque cas d'application est différent de l'autre ; plus de rigueur est nécessaire ; chacun doit pouvoir être consulté, qu'il soit habitant, propriétaire, conseiller municipal ou député ; que le constructeur soit la Confédération, l'Etat, une commune ou un propriétaire privé".

BAGATELLES

Alors que quelques centaines de privilégiés se préparent à aller se jorger de cinéma suisse aux traditionnelles Journées de Soleure (23 janvier au 28 janvier), on note ici et là quelques tentatives pour montrer ce travail des cinéastes helvétiques dont les trois quarts sont destinés à rester strictement inconnus (tout juste peut-on lire des reflets de leur existence dans le "cinéma suisse" de Freddy Buache, la somme éditée récemment par L'Age d'Homme en livre de poche). Notons par exemple, à Lausanne, l'expérience organisée dans ce sens au Théâtre du Vide-Poche (place de la Palud 10, séance à 18 h. et 20 h. 30) ces prochains mois : le 15 janvier, "Les Suisses à la guerre d'Espagne", R. Dindo (1974) ; 12 février : "Cinéma mort ou vif", U. Graf et d'autres (1977) ; 12 mars : "Je-ka-mi" (oder dein Glück ist ganz von dieser Welt), R. Holenstein (1977) ; et enfin le 2 avril, "El grito del pueblo", P. von Gunten (1977).

* * *

Le bulletin de l'Agence de presse libertaire (APL) à Genève annonce le lancement au début de 1979 d'un nouveau journal libertaire. Une condition préalable : les bases d'une fédération libertaire suisse doivent être posées. Il est intéressant de noter que le bulletin de l'APL est imprimé à Winterthur. Cette agence publie aussi un service en allemand.